



Conseil économique et social

Distr. limitée
25 juin 2013

Original : français

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-troisième session

3-28 juin 2013

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-troisième session

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Hélène Petit (France)

Additif

Questions relatives au programme : évaluation

[Point 3 b)]

Évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement

1. À sa 4^e séance, le 4 juin 2013, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (E/AC.51/2013/2).
2. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu aux questions posées pendant son examen par le Comité.

Débat

3. De nombreuses délégations ont salué la grande qualité du rapport, qu'elles ont trouvé utile et pertinent. Elles ont globalement souscrit à ses conclusions et approuvé ses recommandations. À leur sens, le rapport montrait comment le PNUE avait surmonté les problèmes qui se posaient dans le domaine de la protection de l'environnement, en s'acquittant efficacement de son mandat, notamment dans son travail de suivi de l'état de l'environnement au niveau mondial et de pilotage de la transition vers une économie verte, et grâce à de solides bases scientifiques. Dans son rapport, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) plaidait pour que le renforcement des capacités et la consolidation des bureaux régionaux fassent l'objet d'une plus grande attention et pour que le PNUE renforce son ancrage au niveau



national, recommandations auxquelles ont souscrit un certain nombre de délégations.

4. Des délégations ont déploré les problèmes de chevauchement et la répartition imprécise des tâches respectives du PNUE et des autres organismes des Nations Unies intervenant dans le domaine environnemental, ainsi que l'insuffisance de leur coordination; elles ont demandé des éclaircissements sur les raisons de ces lacunes et les solutions envisageables. Elles ont engagé le PNUE à collaborer plus étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies comme l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans le domaine de l'énergie durable et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans celui des sciences. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait accroître les synergies entre les diverses conventions environnementales dont le PNUE assure le secrétariat et abaisser les coûts administratifs supportés par les partenaires du PNUE. Il a été demandé pourquoi le rapport ne faisait aucune référence à l'élimination de la pauvreté, alors qu'il s'agissait d'un objectif essentiel du développement durable.

5. Plusieurs délégations ont évoqué la récente Conférence des Nations Unies sur le développement durable et indiqué partager ses conclusions concernant l'idée de donner plus de moyens au PNUE. Il a également été signalé, toutefois, que cela devait aller de pair avec le renforcement de l'obligation, pour le Programme, de rendre compte de son action.

6. Les délégations ont demandé que soient clarifiées certaines des expressions employées dans le rapport : « partenariats », « économie verte » et « Nouveau Pacte vert mondial », car il s'agissait de concepts qui n'avaient pas encore fait l'objet d'un accord entre les États Membres. Elles ont également demandé des éclaircissements concernant une remarque faite dans son rapport par le BSCI, selon laquelle le siège et les bureaux régionaux ne partageaient pas la même vision des activités et programmes de travail régionaux et mondiaux. De même, elles ont demandé des précisions sur le recours à des mesures communes de mobilisation des ressources. En outre, une délégation a fait part de sa préoccupation concernant la façon dont le PNUE définissait ses priorités alors que ses activités dépendaient largement du financement assuré par des donateurs.

7. Quelques délégations ont également fait des observations sur la structure des effectifs et le nombre de postes financés au moyen du budget-programme, en indiquant qu'elles auraient souhaité voir figurer dans le rapport un examen et plus d'observations d'ordre pragmatique concernant l'affectation des ressources reçues par le PNUE. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il n'appartenait pas au Comité de débattre de la question des ressources, qui serait abordée dans une autre instance. Il a été demandé au BSCI de préciser ce qu'il entendait par la « consolidation des processus de planification et de gestion » et de récapituler les enseignements tirés de l'expérience et les avantages comparatifs de ce processus.

8. En ce qui concerne la méthode suivie par le BSCI pour établir son rapport, les délégations ont voulu savoir comment s'expliquait le faible taux de réponse (33 %) à l'enquête menée par le Conseil d'administration du PNUE auprès des États Membres, comment l'enquête avait été menée et comment le Bureau avait vérifié les données communiquées.

Conclusions et recommandations

9. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver l'ensemble des recommandations figurant dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne.

10. En ce qui concerne la recommandation n° 1, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de s'employer à accroître la transparence et à renforcer l'application du principe de responsabilité à l'égard des États Membres.

11. Le Comité a estimé que le PNUE avait obtenu des résultats satisfaisants dans son action visant à traiter une large gamme de problèmes environnementaux, joué un rôle crucial dans l'élaboration de normes environnementales mondiales et réussi dans son entreprise de renforcement des capacités des gouvernements nationaux.

12. Le Comité a pris note des efforts en cours pour donner plus de moyens au PNUE et renforcer son rôle en tant qu'organisation travaillant à faire en sorte que la dimension environnementale des politiques de développement durable soit prise en compte de façon cohérente au sein du système des Nations Unies.

13. À ce sujet, le Comité a souligné qu'il importait de ménager un équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, en plus de coordonner l'action des divers organismes des Nations Unies.

14. Le Comité a salué les efforts déployés par le PNUE pour adapter ses services d'appui visant à renforcer les capacités des États Membres aux besoins et priorités de ces derniers.
